



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7522/10 (Presse 67)

(OR. en)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3002^{ème} session du Conseil

Environnement

Bruxelles, le 15 mars 2010

Présidente **Mme Elena ESPINOSA MANGANA**
Ministre de l'environnement et du milieu rural et marin
de l'Espagne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9442 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

7522/10 (Presse 67)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a fixé un nouvel **objectif de l'UE pour la protection de la biodiversité en 2020**: l'UE entend enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici 2020 et assurer leur rétablissement autant que faire se peut, tout en renforçant la contribution qu'elle apporte à la prévention de la perte de biodiversité à l'échelle de la planète. Les conclusions du Conseil exposent dans le même temps **la façon dont l'UE conçoit la protection des espèces dans l'UE à l'horizon 2050**.*

*Dans ses conclusions sur **le changement climatique**, le Conseil examine les résultats de la conférence de Copenhague sur le climat et souligne les possibilités de mise en œuvre immédiate offertes par le document final de Copenhague. Il demande à la Commission de présenter une **étude de la comparabilité** des propositions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre faites par des pays tiers ainsi qu'une **étude des incidences** qu'aurait l'offre conditionnelle de l'UE de s'engager à réduire ses émissions de 30 %.*

*Le Conseil a examiné pour la première fois la proposition de règlement établissant des **normes en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires légers**, afin d'orienter les travaux futurs sur ce dossier.*

*Le Conseil a adopté sans débat sa position en première lecture sur un projet de règlement relatif aux **nouveaux aliments**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PROTECTION DES SOLS	6
BIODIVERSITÉ - <i>Conclusions du Conseil</i>	7
STRATÉGIE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE	8
CHANGEMENT CLIMATIQUE : Suivi de la conférence de Copenhague sur le climat - <i>Conclusions du Conseil</i>	9
ÉMISSIONS DE CO ₂ DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	10
DIVERS	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

– Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière*	14
---	----

AGRICULTURE

– <i>Nouvelle réglementation concernant les nouveaux aliments</i>	14
---	----

RELATIONS EXTÉRIEURES

– Pays d'Amérique centrale - Négociations en vue d'un accord d'association.....	14
---	----

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Collège européen de police - Programme de travail pour 2010.....	14
--	----

PÊCHE

– Accord avec la Norvège et les îles Féroé - Totaux admissibles des captures et quotas pour 2010.....	15
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

Mme Joke SCHAUVLIEGE

Ministre flamand de l'environnement, de la nature et de la culture

Bulgarie:

Mme Nona KARADJOVA

Ministre de l'environnement et des eaux

République tchèque:

M. Jan DUSIK

Ministre de l'environnement

Danemark:

Mme Lykke FRIIS

Ministre du climat et de l'énergie

Mme Karen ELLEMANN

Ministre de l'environnement

Allemagne:

Mme Katherina REICHE

Secrétaire d'État parlementaire

Estonie:

M. Jaanus TAMKIVI

Ministre de l'environnement

Irlande:

M. John GORMLEY

Ministre de l'environnement

Grèce:

M. Thanos MORAITIS

Secrétaire d'État à l'environnement, à l'énergie et au changement climatique

Espagne:

Mme Elena ESPINOSA

Ministre de l'environnement et du milieu rural et marin

Mme Teresa RIBERA RODRÍGUEZ

Secrétaire d'État au changement climatique

M. Francesc BALTASAR

Conseiller chargé de l'environnement et du logement, Generalitat de Catalunya

France:

M. Jean-Louis BORLOO

Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Italie:

Mme Stefania PRESTIGIACOMO

Ministre de l'environnement

Chypre:

M. Demetris ELIADES

Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement

Lettonie:

M. Raimonds VĒJONIS

Ministre de l'environnement

Lituanie:

M. Gediminas KAZLAUSKAS

Ministre de l'environnement

Luxembourg:

M. Claude WISELER

Ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, ministre des travaux publics

Hongrie:

M. István KLING

Secrétaire d'État au ministère de l'environnement et des eaux

Malte:

M. George PULLICINO

Ministre des ressources et des affaires rurales

Pays-Bas:

Mme Tineke HUIZINGA-HERINGA

Ministre des transports, des travaux publics et de la gestion des eaux

Autriche:

M. Nikolaus BERLAKOVICH

Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau

Pologne:

M. Andrzej KRASZEWSKI

Ministre de l'environnement

Portugal:

Mme Dulce PÁSSARO

Ministre de l'environnement

Roumanie:

M. Laszlo BORBELY

Ministre de l'environnement et des forêts

Slovénie:

M. Roko ŽARNIČ

Ministre de l'environnement

Slovaquie:

M. Jaroslav JADUŠ

Secrétaire d'État au ministère de l'environnement

Finlande:

Mme Paula LEHTOMÄKI

Ministre de l'environnement

Suède:

M. Andreas CARLGREN

Ministre de l'environnement

Royaume-Uni:

M. Hilary BENN

Ministre de l'environnement, de l'alimentation et
des questions rurales

Mme Roseanna CUNNINGHAM

Ministre de l'environnement (Écosse)

Commission:

M. Janez POTOČNIK

Membre

Mme Connie HEDEGAARD

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PROTECTION DES SOLS

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux concernant le projet de directive définissant un cadre pour la protection des sols, qu'elle a présenté dans son rapport (doc. [7100/10](#)).

Le Parlement européen a rendu son avis en première lecture en novembre 2007 (doc. [14979/07](#)); mais le Conseil n'a pas encore dégagé d'accord politique sur ce dossier. Plusieurs délégations l'ont regretté, déclarant qu'un instrument au niveau de l'UE était nécessaire afin de combler cette lacune dans la législation environnementale de l'UE et de protéger les sols au même titre que l'eau et l'air. D'autres ont réaffirmé leur opposition à cette proposition ainsi que leurs préoccupations concernant la subsidiarité, la charge administrative et le rapport coût-efficacité. Plusieurs ministres ont demandé que soit définie une nouvelle stratégie afin de faire avancer les travaux entrepris au niveau européen en matière de protection des sols.

Jusqu'à présent, les sols n'ont pas fait l'objet de mesures de protection spécifiques au niveau de l'UE. Le projet de directive mettrait en place une stratégie commune pour la protection des sols, fondée sur les principes suivants:

- intégration des préoccupations relatives aux sols dans les autres politiques sectorielles;
- prévention des menaces pesant sur les sols et atténuation de leurs effets;
- préservation des fonctions des sols par le recensement des zones prioritaires et la mise en place de programmes d'action;
- recensement et assainissement des sites contaminés;
- sensibilisation, communication et échange d'informations.

BIODIVERSITÉ - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il expose l'objectif principal de l'UE consistant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques et à assurer leur rétablissement autant que faire se peut d'ici 2020, ainsi que la façon dont il conçoit l'amélioration de la protection de la biodiversité dans l'UE à l'horizon 2050. Ces conclusions présentent également le point de vue de l'UE à l'égard de la protection de la biodiversité au niveau mondial et précisent la position de l'UE dans le cadre des négociations relatives au futur régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. En outre, ces conclusions visent à ce que les objectifs en matière de biodiversité soient davantage pris en compte dans les politiques et les stratégies transversales de l'UE.

Ces conclusions figurent dans le document [7536/10](#).

STRATÉGIE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les aspects environnementaux de la nouvelle stratégie "Europe 2020" proposée pour la croissance et l'emploi (doc. [7110/10](#)). La Commission propose de se fixer comme priorités une croissance intelligente, une croissance durable et une croissance inclusive.

Le président a résumé les discussions comme suit:

C'est avec grand intérêt que les délégations ont pris acte de la proposition de la Commission visant une nouvelle stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, en particulier du fait que le respect des objectifs du développement durable figure au nombre de ses priorités et que les objectifs existants en matière de climat comptent parmi les plus importants. Plusieurs délégations ont demandé que soit renforcée la dimension environnementale de la stratégie proposée.

Nombre d'entre elles ont mis en avant les possibilités d'emploi et de croissance équilibrée et durable que peuvent susciter des politiques visant à protéger l'environnement, que ce soit dans les domaines du changement climatique, de la protection de la biodiversité, de l'utilisation efficace des ressources naturelles ou à d'autres égards.

Les ministres ont fait valoir qu'une politique environnementale fait partie des solutions à la crise actuelle. Une utilisation efficace des ressources et une consommation respectueuse des objectifs du développement durable sont essentielles non seulement pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat, mais également pour la sécurité énergétique et la compétitivité.

On considère, d'une part, que l'intégration des préoccupations environnementales dans d'autres politiques sectorielles constitue la meilleure façon d'atteindre ces objectifs d'une manière efficace sur le plan des coûts, et, d'autre part, que les instruments du marché peuvent grandement contribuer à renforcer les avantages associés des politiques économique et environnementale. L'accent a également été mis sur l'importance d'assurer la complémentarité de la stratégie pour l'emploi et la croissance avec la stratégie de développement durable ainsi qu'avec les instruments financiers de la politique de cohésion et la politique régionale.

Selon les délégations, la gestion de la future stratégie devrait tenir pleinement compte de la contribution de la politique environnementale à la création d'une économie verte et innovante. Les ministres ont estimé à l'unanimité que le Conseil "Environnement" doit participer de manière constante au développement et à la mise en œuvre de la stratégie "Europe 2020".

Le Conseil contribuera par ses prises de position, avec celles d'autres formations du Conseil, aux discussions concernant la nouvelle stratégie lors du Conseil européen des 25 et 26 mars.

**CHANGEMENT CLIMATIQUE : Suivi de la conférence de Copenhague sur le climat -
Conclusions du Conseil**

Le Conseil a adopté des conclusions concernant le suivi de la conférence de Copenhague sur le climat (7-19 décembre 2009), que l'on peut trouver dans le document [7562/10](#). Dans ces conclusions, il examine les résultats de la conférence, souligne les possibilités de mise en œuvre immédiate offertes par le document final de Copenhague et réaffirme les positions de l'UE concernant un large éventail de questions.

En outre, il demande à la Commission de présenter une étude de la comparabilité et de la pertinence des propositions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre faites par des pays tiers ainsi qu'une étude des incidences qu'aurait l'offre conditionnelle de l'UE de s'engager à réduire ses émissions de 30 %.

Pendant le déjeuner, les ministres de l'environnement ont discuté des éléments clés des négociations en vue d'un nouvel accord international sur le climat. En outre, M. Juan Rafael Elvira Quesada, ministre de l'environnement du Mexique, les a informés des préparatifs de la 16^{ème} conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (qui se tiendra du 29 novembre au 10 décembre à Cancún, au Mexique).

ÉMISSIONS DE CO₂ DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Le Conseil a examiné la proposition de règlement établissant des normes en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires légers. Ce projet de règlement (doc. [15317/09](#)), présenté en novembre dernier, vient compléter le règlement établissant des limites en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures particulières neuves ([règlement \(CE\) n° 443/2009](#)).

Cette proposition prévoit de limiter à 175 g de CO₂/km le niveau moyen d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires légers neufs, cet objectif devant être atteint de manière progressive entre 2014 et 2016. La proposition fixe également un objectif à long terme de 135 g de CO₂/km d'ici 2020 et soumet les constructeurs à des pénalités si leur parc n'atteint pas l'objectif fixé.

Les ministres ont été invités à se prononcer sur les questions suivantes:

- *Acceptez-vous l'objectif à long terme de 135 g de CO₂/km en 2020, pour autant que sa viabilité soit confirmée par une réévaluation de la situation?*

Un large accord s'est dégagé en faveur d'un objectif à long terme, pour autant que sa viabilité soit confirmée par une analyse d'impact, étant donné qu'il conférerait une sécurité en matière de programmation et offrirait des avantages concurrentiels au secteur automobile, tout en garantissant une baisse des émissions. Un groupe de délégations a également souligné l'importance d'un tel objectif dans le cadre de la réduction des émissions de CO₂ dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'UE et a mis l'accent sur le caractère ambitieux du projet de règlement. Certaines délégations ont demandé que son champ d'application soit étendu aux minibus et aux véhicules utilitaires plus lourds. D'autres délégations ont fait valoir qu'il était difficile d'atteindre l'objectif de 135 g CO₂/km d'ici 2020 et ont demandé un délai supplémentaire, compte tenu de la durée des cycles d'investissement dans le secteur automobile.

- *Considérez-vous que les mécanismes de flexibilité prévus par la proposition sont de nature à assurer l'équilibre nécessaire entre la nécessité de réduire les émissions de CO₂ et la faisabilité des objectifs du texte?*

Plusieurs ministres ont demandé la suppression de la réalisation progressive de l'objectif entre 2014 et 2016 afin de réduire plus rapidement les émissions. D'autres ont demandé que la phase de réalisation progressive soit prolongée jusqu'en 2017 afin de tenir compte des cycles de développement des produits dans le secteur. Les ministres ont soutenu le principe d'une dérogation applicable aux petits constructeurs.

- *Le niveau des pénalités prévues par la proposition est-il adéquat pour garantir que le règlement exercera un effet dissuasif à un niveau suffisamment ambitieux?*

Certains participants se sont opposés à la structure des pénalités, estimant qu'elle est trop complexe sans avoir un effet suffisamment dissuasif. Un autre groupe de ministres a jugé les pénalités trop élevées, considérant qu'elles devraient être alignées sur la législation parallèle régissant les émissions de CO₂ des voitures particulières.

Les documents [7317/10](#) + [7317/10](#) ADDI rassemblent les contributions écrites des délégations. Les points de vue exprimés par les ministres orienteront les travaux futurs sur ce dossier au sein du Conseil.

DIVERS

Recyclage des navires

La Commission a présenté son rapport sur l'évaluation des liens entre la convention de Hong Kong, la convention de Bâle et le règlement de l'UE concernant les transferts de déchets (doc. [7501/10](#)).

Stratégie de l'eau en Méditerranée

La présidence a communiqué au Conseil des informations concernant la stratégie de l'eau en Méditerranée, qui sera annexée à la déclaration de la quatrième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau, prévue pour le 13 avril 2010 à Barcelone (doc. [7300/10](#)).

Conférences

- La biodiversité après 2010

La présidence a communiqué au Conseil des informations sur la conférence ministérielle paneuropéenne tenue à Madrid les 26 et 27 janvier 2010, qui a examiné une vision et des objectifs en matière de protection de la biodiversité pour l'après-2010 (doc. [7259/10](#)).

- Pénurie d'eau et sécheresse

La présidence a communiqué au Conseil des informations concernant une conférence internationale sur la pénurie d'eau et la sécheresse, tenue à Madrid les 18 et 19 février 2010, au cours de laquelle l'incidence du changement climatique sur l'approvisionnement en eau a été examinée (doc. [7304/10](#)).

- Le recyclage des biodéchets en Europe

La présidence a présenté une note concernant une conférence sur le recyclage des biodéchets, tenue à Barcelone le 15 février 2010. Lors de cette conférence, la Commission a présenté son analyse d'impact sur la gestion des biodéchets, ainsi que plusieurs études sur le traitement des biodéchets dans différents pays européens (doc. [7307/10](#)).

Évaluation de la stratégie sur le mercure

La Suède a attiré l'attention du Conseil sur l'évaluation de la stratégie de l'UE concernant le mercure. Elle a souligné que l'UE devrait continuer à jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale et rester à l'avant-garde en matière de réduction et de suppression de l'utilisation du mercure et des émissions provenant de ce produit, en particulier des amalgames dentaires (doc. [7326/10](#)). Dans le même temps, la Commission a communiqué des informations sur les progrès accomplis dans le cadre de l'évaluation de la stratégie, qui doit s'achever cette année (doc. [7436/10](#)).

Mise en œuvre de EURO V/VI

La délégation des Pays-Bas a demandé à la Commission d'inclure l'utilisation d'un système portable de mesure des émissions dans sa proposition de décision "comitologie" relative à Euro VI afin de réduire les différences entre les émissions effectives de NO_x dans des conditions de conduite urbaine et celles mesurées lors de la réception. Les Pays-Bas ont invité les autres États membres à appuyer son initiative (doc. [7223/10](#)).

Directive sur les eaux destinées à la consommation humaine

La délégation allemande a attiré l'attention sur la révision prochaine de la directive sur les eaux destinées à la consommation humaine. L'Allemagne a indiqué être préoccupée par le fait que la législation en vigueur ne s'applique pas à tous les produits en contact avec l'eau potable et a demandé à la Commission de se pencher sur la question des "matériaux sans risque" lors de cette révision (doc. [7391/10](#)).

Partenariat pour l'environnement dans la région de la mer Noire

La Roumanie a présenté l'état d'avancement des travaux concernant le Partenariat pour l'environnement dans la région de la mer Noire, qui sera lancé le 16 mars 2010. L'objectif de ce partenariat est de créer un cadre de coopération régionale en matière d'environnement dans la région de la mer Noire (doc. [7211/10](#)).

Directive-cadre sur l'eau

La délégation danoise a communiqué des informations sur la mise en œuvre de la directive-cadre au Danemark (doc. [7496/10](#)).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière*

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à participer aux négociations concernant la révision du protocole à la convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (protocole de Göteborg).

AGRICULTURE

Nouvelle réglementation concernant les nouveaux aliments

Le Conseil a adopté sa position en première lecture sur un projet de règlement concernant les nouveaux aliments (doc. [11261/2/09](#)).

Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse doc. [7521/10](#).

RELATIONS EXTÉRIEURES

Pays d'Amérique centrale - Négociations en vue d'un accord d'association

Le Conseil a approuvé une recommandation de la Commission en vue d'autoriser des modifications aux directives de négociation concernant un accord d'association entre l'UE d'une part, et les Républiques d'Amérique centrale du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, et du Nicaragua, d'autre part, afin d'intégrer le Panama dans les négociations.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Collège européen de police - Programme de travail pour 2010

Le Conseil a approuvé le programme de travail du Collège européen de police pour 2010 (doc. [5785/10](#)).

PÊCHE**Accord avec la Norvège et les îles Féroé - Totaux admissibles des captures et quotas pour 2010**

Le Conseil a modifié le règlement n° 53/2010 concernant les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, à la suite de la conclusion d'arrangements bilatéraux pour 2010 avec la Norvège et les îles Féroé (doc. [6095/1/10](#) et [6095/1/10 ADD 1](#))

Le nouveau règlement actualise les totaux admissibles des captures (TAC) et les quotas pour certains stocks halieutiques, applicables aux navires de l'UE et dans les eaux de l'UE pour 2010, à la suite des arrangements conclus en janvier avec la Norvège et les îles Féroé.

Les possibilités de pêche accordées aux navires de l'UE dans les eaux de la Norvège et des îles Féroé et dans les eaux UE pour les stocks partagés et gérés conjointement avec ces pays, ainsi que les possibilités de pêche dont disposent les navires battant pavillon de la Norvège et des îles Féroé dans les eaux UE, sont fixées chaque année en fonction des accords de pêche conclus avec ces pays¹.

Les volumes (en tonnes) des possibilités de pêche convenues avec la Norvège pour 2010 sont les suivants:

Espèces	TAC 2009	TAC 2010	Norvège	UE
Cabillaud	28 798	33 552	5 704	27 848
Églefin	42 110	35 794	8 073	27 711
Lieu noir	125 934	107 044	56 613	50 431
Merlan	15 173	12 897	790	12 107
Plie	55 500	63 825	4 268	59 557
Maquereau	63 826	60 446	39 054	21 392
Hareng	171 000	164 300	47 647	116 653

¹ JO L 226 du 29.8.1980, p. 48 (Norvège); JO L 226 du 29.8.1980, p. 12 (îles Féroé).

Les volumes (en tonnes) des possibilités de pêche convenues avec les îles Féroé pour 2010 sont les suivants:

Navires de l'UE pêchant dans les eaux des îles Féroé		
Espèces	TAC 2009	TAC 2010
Lingue bleue et lingue	3 065	2 700
Merlan bleu	3 000	2 700
Maquereau	3 982	3 765

Navires des îles Féroé pêchant dans les eaux de l'UE ou du Groenland		
Espèces	TAC 2009	TAC 2010
Lingue et brosme	250	200
Lingue bleue	200	150
Merlan bleu	10 500	9 000
Chinchard	5 000	2 000
Hareng, III a	500	450
Sébaste (eaux du Groenland)	200	385
Maquereau	4 798	4 536